

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2025

Décision du 23 mai 2025

05.2025-13	PATRIMOINE <u>OBJET</u> : Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable de travaux sur un bâtiment communautaire sis 32, rue des Deux Croix à Clisson
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles R.421-9 et R.423-1,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDÉRANT le projet de création de fenêtres sur le bâtiment du Pôle déchets au 32, rue des Deux Croix à Clisson sur la parcelle cadastrée AO316,

CONSIDÉRANT l'obligation de déposer une déclaration préalable de travaux non soumise à permis pour obtenir l'autorisation de réaliser les travaux,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de déposer une demande de déclaration préalable de travaux pour la création de fenêtres sur un bâtiment communautaire au 32, rue des Deux Croix sur la parcelle cadastrée AO 316.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »